

ARRETÉ

MODIFIANT L'ARRETE N° 17-02
PORTANT OUVERTURE POUR
L'ANNÉE 2017 DES SESSIONS DE
SÉLECTION PROFESSIONNELLE
D'INTÉGRATION AU GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL
SOCIO-EDUCATIF POUR LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'INDRE-ET-LOIRE

N/Réf.: NP/CM/17-46

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre ler de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu la délibération du 16 décembre 2016 du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire relative à la titularisation d'agents contractuels.

Vu la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté n° 17-02 en date du 2 janvier 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indreet-Loire portant ouverture pour l'année 2017 des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Assistant territorial socio-éducatif pour le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

ARRETE,

Article 1er:

L'article 3 de l'arrêté n° 17-02 est modifié comme suit :

Le dossier de candidature est fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale procède, dans les conditions prévues à l'article 18 de la loi du 12 mars 2012 susvisée, à l'examen de la recevabilité des dossiers des candidats qui se présentent à la sélection professionnelle concernée. L'autorité territoriale doit, notamment, certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Il appartient au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour faire acte de candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Assistant territorial socio-éducatif est fixée au **24 février 2017**.

Article 2:

L'article 5 de l'arrêté n° 17-02 est modifié comme suit :

La commission de sélections professionnelles se réunira au cours de la session prévue le :

Mardi 14 mars 2017 de 8h30 à 10h00

au Centre de Gestion d'Indre et Loire 25 rue du Rempart 37000 TOURS

Article 3:

La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Article 4:

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Tours, le 11 janvier 2017

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire Pour le Président et par délégation, La 1^{ère} Vice-Présidente



Mme Catherine CÔME

Publié le :

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire Pour le Président et par délégation, La 1^{ère} Vice-Présidente



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte:

Arrêté modifiant l'arrêté n.17-02 portant ouverture pour l'année 2017 des sessions de sélection professionnelle d'intégration au grade d'assistant territorial socio-éducatif pour le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Date de transmission de l'acte : 11/01/2017

Date de réception de l'accusé de 11/01/2017

réception :

Numéro de l'acte : CONC17-46 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20170111-CONC17-46-AR

Date de décision : 11/01/2017

Acte transmis par: Nathalie ERNESTES

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte: 9. Autres domaines de competences

9.2. Autres domaines de competences des departements